Discours d'ouverture de Jean-Louis Debré au séminaire des Archives de France – Troyes, 28 septembre 2022

Nous voici réunis à Troyes pour une nouvelle édition du séminaire annuel des Archives de France, toujours tant attendu. Cela fait cette année six ans que j'ai le plaisir de participer à ce temps fort du réseau des services d'archives nationaux, départementaux, municipaux, et d'ouvrir avec vous le journal de bord des archives, qui se fait souvent l'écho de sujets d'actualité brûlants.

*

Mon premier séminaire, **en 2016**, fut celui de **Bordeaux**, qui m'a permis de me familiariser avec votre métier, de découvrir des visages et des personnalités, parfois de rencontrer celles et ceux qui m'avaient accompagné dans la préparation des différentes recherches que j'ai pu mener, par exemple sur l'histoire de ma famille. Bordeaux m'a surtout permis d'entrer plus en détail dans la matière archivistique, de mieux comprendre la manière dont fonctionnent vos services, les règles qui encadrent vos missions ; de ressentir, surtout, la flamme qui vous anime pour la constitution et la connaissance de notre patrimoine national. Elle vibrait notamment lors du passionnant débat qui eut lieu cette année-là avec la CNIL, sur la tension entre droit à l'oubli et droit à la mémoire, alors qu'était adopté le Règlement général sur la protection des données.

2017 fut l'année où le Conseil supérieur des archives s'emparait, par le truchement de sa vice-présidente d'alors, Christine Nougaret, de la question de savoir comment mieux sélectionner et mieux collecter pour constituer des « archives pour demain », des archives « à l'ère numérique ». Nous en avons débattu à **Rennes**, où nous avons bénéficié de l'éclairage passionnant d'archivistes canadiens qui vinrent nous parler de leur propre stratégie d'évaluation des archives. Puis vint **Strasbourg**, où je fis la connaissance de Philippe Barbat, venu nous présenter, à quelques jours de sa nomination comme directeur général des patrimoines, sa feuille de route. **2019** et **Dijon** virent l'arrivée de Françoise Banat-Berger, nouvelle cheffe du service interministériel des Archives de France après Hervé Lemoine. Je découvris à cette occasion les efforts extraordinaires consentis par vous et vos services en matière d'archivage électronique, tant à l'échelle nationale que territoriale, et les enjeux considérables que représente en la matière le « passage à l'échelle », c'est-à-dire la capacité à changer de dimension pour permettre la collecte et la conservation des archives numériques.

En **2020**, la situation sanitaire vous a tous touchés, autant qu'elle a révélé votre capacité de résilience. Elle m'a notamment fait me rendre compte de l'ingéniosité des services d'archives, capables de s'adapter pour donner encore plus et encore plus facilement accès aux archives par le biais d'Internet, notamment lorsque se déplacer était impossible ou compliqué. En témoignait le séminaire lui-même, organisé entièrement **à distance**.

Enfin, **l'an dernier**, qui fut pour vous **montpelliérain**, vit l'arrivée d'un nouveau directeur général des patrimoines et de l'architecture, Jean-François Hebert, confronté dès sa nomination, comme beaucoup d'entre vous, à des enjeux cruciaux du point de vue de l'accès aux archives. Nous pûmes alors nous réjouir de voir enfin clos le débat sur l'accès aux archives classifiées, par la publication de la loi du 30 juillet 2021, qui a trouvé un point d'équilibre entre l'accès facilité aux archives classifiées et la nécessaire protection de certains types de documents, très techniques, dont la divulgation pourrait porter atteinte à la défense ou à la souveraineté nationale. Les historiens, qui s'étaient exprimés avec vigueur au Conseil supérieur des archives, pouvaient de nouveau travailler sereinement. Des enjeux de mémoire ont aussi rythmé l'année 2021 et ont continué de ponctuer 2022 ; je pense à ceux qui concernent la guerre d'Algérie, le génocide rwandais ou les essais nucléaires en Polynésie. Jamais l'administration des archives n'a autant ouvert par anticipation que ces deux années-là des archives répondant à de tels enjeux mémoriels, historiques, diplomatiques et politiques.

2022 et **Troyes** sont placés sous le signe des publics. C'est en effet une thématique qui ne fut pas directement abordée durant les précédents séminaires. Elle est pourtant cruciale. En effet, à quoi bon collecter, conserver, décrire et mettre en valeur des archives si ce n'est pour un, pour des publics ? Encore faut-il les connaître et appréhender leurs besoins. D'une certaine manière, le séminaire de cette année déplace le curseur et les place au centre de vos interrogations, de même que le Cadre stratégique de modernisation des archives pour 2020-2024 a choisi de « placer l'usager au cœur de vos dispositifs ». En effet, les services d'archives, par la nature même et la diversité des fonds qu'ils conservent, ont un fonctionnement qui peut paraître complexe à l'usager qui pour la première fois en franchit le seuil, qu'il soit physique ou, aujourd'hui le plus souvent, numérique. Je me réjouis de découvrir cette année à vos côtés, parce que je suis moi-même un usager des archives, comment vous travaillez au quotidien à mieux accompagner vos publics dans leurs démarches, à mieux prendre en compte leurs retours d'expérience, à mieux les connaître.

*

Bien entendu, la richesse et le haut niveau de vos échanges professionnels ne sont pas les seuls ingrédients d'un séminaire annuel réussi. Le succès de cette rencontre vient aussi de la convivialité qui la caractérise chaque année, de la bonne humeur qui vous anime toutes et tous, des discussions informelles qui accompagne ce moment de retrouvailles – autant d'autres bonnes raisons de venir à votre rencontre chaque année. Peut-être le choix des lieux y est-il aussi pour quelque chose, et il faudrait demander à l'équipe organisatrice du service interministériel des Archives de France si le choix des lieux est guidé par la carte de France des cépages… mais ceci est une autre histoire !